

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CL 2021/82-FA  
Novembre 2021

**AUX:** Points de contact du Codex  
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observatrice  
auprès du Codex

**DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italie

**OBJET:** **Demande d'informations générales sur la disponibilité de données relatives  
aux nitrates et aux nitrites**

**DATE LIMITE:** **15 septembre 2022**

**OBSERVATIONS:** **À adresser au :** **Copie au :**  
Secretariat  
Codex Committee on Food  
Additives China National Center  
for Food Safety Risk Assessment  
(CFSA),  
Building 2, No. 37 Guangqu Road,  
Chaoyang District, Beijing 100022,  
China,  
Courriel: [ccfa@cfsa.net.cn](mailto:ccfa@cfsa.net.cn)  
Secrétariat  
Commission du Codex Alimentarius  
Programme mixte FAO/OMS sur les  
normes alimentaires  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome (Italie)  
Courriel: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org)

## GÉNÉRALITÉS

1. À sa cinquante et unième session<sup>1</sup>, le Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA), a examiné le document de discussion sur l'emploi des nitrates (SIN 251, 252) et des nitrites (SIN 249, 250), préparé par le groupe de travail électronique (GTE).
2. À sa cinquante et unième session, le CCFA a reconnu que l'appel de données précédent du GTE avait un champ d'application plutôt étroit, que les données disponibles étaient limitées, et qu'il était nécessaire de fournir une image plus complète afin que le CCFA puisse prendre une décision éclairée.
3. À sa cinquante et unième session, le CCFA a publié une lettre circulaire afin de recueillir des informations générales sur la disponibilité: i) de données sur l'occurrence et/ou sur l'exposition alimentaire liées aux nitrates et aux nitrites; et ii) d'enquêtes réalisées sur les niveaux d'occurrence naturelle et/ou les niveaux de contamination des nitrates et des nitrites dans les aliments et les niveaux d'occurrence des nitrates et nitrites liés à leur emploi en tant qu'additifs.
4. Sur la base de la demande du CCFA, à sa cinquante et unième session, la lettre circulaire CL 2019/49-FA a été distribuée afin de recueillir les informations susmentionnées. Le CCFA, à sa cinquante-deuxième<sup>2</sup> a examiné les observations en réponse à la CL 2019/49-FA (c'est-à-dire CX/FA 21/52/10) et a convenu de demander au Secrétariat du Codex de distribuer une lettre circulaire (la même que la CL 2019/49-FA) afin de recueillir des informations générales sur les données relatives aux nitrates et aux nitrites.

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

5. Les membres et observateurs du Codex sont invités à fournir des informations générales comme indiqué au paragraphe 3. Cependant, il convient de noter que les membres et observateurs doivent veiller à soumettre ces informations sous forme de résumé descriptif général et non d'une vaste base de données.
6. Sur la base des informations fournies en réponse à cette lettre circulaire, le CCFA, à sa cinquante-troisième session, examinera si l'avis du JECFA pourrait être demandé. (Voir REP21/FA, par.179).

<sup>1</sup> REP19/FA, par. 99-104

<sup>2</sup> REP21/FA, par. 108